

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 18 Décembre 2013

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire

Sous la présidence de Monsieur MAISONNASSE Patrick, Maire
9 membres présents - 9 membres votants

Membres absents excusés : Gredler Eric, Merkling Eddy, Demesy Didier, Rehm Thierry, Tempel Isabelle, Morgenthaler Jean-François.

Date de convocation : 12 décembre 2013
Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance
Secrétaire de séance : André Wendling

ORDRE DU JOUR :

1. Décision pour les travaux de voirie Chemin de Wilwisheim
2. Décision pour les travaux de voirie Impasse du Ruisseau
3. Attribution du Marché pour les travaux de voirie et rénovation du **Chemin de Wilwisheim** et de **l'Impasse du ruisseau**
4. Amortissement des biens matériels
5. Décisions budgétaires virements de crédits
6. Mise en place d'un « STOP » rue du Stade.
7. Divers :

DÉLIBÉRATION 20130501 **TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE WILWISHEIM**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de prendre une décision quand à la rénovation de la voirie du Chemin de Wilwisheim.

Le conseil municipal,

Vu la nécessité de procéder à la réfection de la voirie du chemin de Wilwisheim et Vu le code des marchés publics, et après en avoir délibéré,

Décide :

D'engager les travaux de rénovation de la voirie du chemin de Wilwisheim qui consisteront en travaux de voirie, élargissement de la chaussée, rachat de terrains nécessaires à l'exécution des travaux et remise en état.

D'interroger des entreprises de travaux publics afin de sélectionner une offre par une procédure adaptée,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la réalisation et au financement de cette opération, ainsi que d'effectuer les demandes de subventions le cas échéant.

Rappelle :

Que les crédits sont prévus au budget primitif 2013

DÉLIBÉRATION 20130502 **TRAVAUX DE VOIRIE IMPASSE DU RUISSEAU**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de prendre une décision quand à la rénovation de la voirie de l'Impasse du Ruisseau.

Le conseil municipal,

Vu la nécessité de procéder à la réfection de la voirie l'Impasse du Ruisseau et Vu le code des marchés publics, Et après en avoir délibéré,

Décide :

D'engager les travaux de rénovation de la voirie du l'Impasse du Ruisseau qui consisteront en travaux de voirie et remise en état .

D'interroger des entreprises de travaux publics afin de sélectionner une offre par une procédure adaptée,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concourant à la réalisation et au financement de cette opération, ainsi que d'effectuer les demandes de subventions le cas échéant.

Rappelle :

Que les crédits sont prévus au budget primitif 2013

DÉLIBÉRATION 20130503

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET LA RENOVATION DU CHEMIN DE WILWISHEIM ET POUR L'IMPASSE DU RUISSEAU

Monsieur le Maire explique qu'un appel d'offres a été lancé, et qu'après avoir procédé à l'analyse des 4 offres réceptionnées, il propose de retenir la société **WICKER Travaux Public** à SCHAFFHOUSE, pour effectuer les travaux de rénovation du Chemin de Wilwisheim et de rénovation de l'Impasse du Ruisseau.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la société **WICKER Travaux Public** à SCHAFFHOUSE, pour effectuer les travaux de rénovation du **Chemin de Wilwisheim** pour un montant de 49 311.50 euros H.T. pour la tranche ferme et 14 960 euros H.T pour la tranche conditionnelle, **soit 76 868.71 T.T.C.**
- décide de retenir la société **WICKER Travaux Public** à SCHAFFHOUSE, pour effectuer les travaux de rénovation de **l'Impasse du Ruisseau** pour un montant de 16 600 euros H.T. **soit 19 853.20 euros T.T.C**
- dit que ce marché a été passé en procédure adaptée en application de l'article 28-1 du Code des marchés publics.
- Autorise le maire à signer le marché et à solliciter les subventions émanant le cas échéant du Conseil Général du Bas-Rhin.
- Rappelle que les crédits sont prévus au budget primitif 2013

DÉLIBÉRATION 20130504

AMORTISSEMENT DES BIENS MATÉRIELS

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de sortir à compter du 31 décembre 2013, de l'état de l'actif, tous les biens renouvelables acquis avant le 1^{er} janvier 2009 selon la liste jointe ci-dessous.

2183 - M2005/01 Ordinateur portable

2183 – M2005/02 Photocopieur

2183 – M2006/03 Fax

DÉLIBÉRATION 20130505

DECISIONS BUDGETAIRES VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire explique que des décisions budgétaires de virements de crédits doivent être prises, en raison du manque de crédits pour régler la dernière échéance d'emprunts en cours d'une part, et d'autres part en raison d'un appel de paiement des allocations vétérances des sapeurs pompiers faites deux fois sur le même exercice, en début et fin d'année. :

Virement de crédit N°1

- transfert de crédits du compte art/6451, au compte art/66111,
- transfert de crédits du compte art/2151, au compte art/1641

Ecritures :

6451:	- 750.00
66111:	+ 750.00
et	
2151:	- 1050.00
1641:	+ 1050.00

Virement de crédit N°2

- transfert de crédits du compte art/605 au compte art/6553
- transfert de crédits du compte art/60632 au compte art/6553

Ecritures :

605: - 4000
6553: + 4000
et
60632: - 1000
6553: + 1000

DÉLIBÉRATION 20130506

MISE EN PLACE D'UN « STOP » RUE DU STADE À MELSHEIM ET PASSAGES PROTÉGÉS

Monsieur le Maire explique qu'à l'intersection créée lors de la construction du rond-point à l'entrée de Melsheim, de nombreux automobilistes ne marquent pas d'arrêt, ceci présentant un danger.

Après discussion, notamment au sujet du sens de l'implantation, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la création d'un « STOP » sur la voirie communale, à hauteur du portail du N° 136 rue du Stade, les véhicules venant du Stand de Tir 50 marqueront donc un arrêt. La rue du Stade restera prioritaire.
- de faire procéder à l'implantation de 3 passages protégés pour les piétons dans la commune, au niveau de l'Impasse de la Fontaine, au niveau du 39 rue Principale et au niveau du Chemin Bitzen,
- de faire procéder au remplacement des 2 panneaux indiquant « Stand de Tir » et « Salle Polyvalente », devant le 104 bis rue Basse.
- Décide de faire effectuer ces travaux et fournitures par la **société EG Signalisation** à Wasselonne, pour un montant maximum de 1400 euros H.T.
- Dit que l'implantation du STOP donnera lieu à un arrêté municipal

DIVERS

- M. le Maire expose les dernières avancées dans le dossier « éclairage public » et présente les différents types de luminaires et matériels proposés.
- M. le Maire explique que la 2^{ème} réunion publique pour le PLU aura lieu le 10 janvier 2014 à 19h à la salle des fêtes et qu'une information sera faite dans l'« Info-Flash ».
- La fête des Seniors aura lieu le 19 janvier 2014. Il est décidé que le système de la « tombola » sera remplacé par un cadeau identique pour chaque participant.

Séance close à 23h

Ont signé tous les membres présents,
Le Maire